

Transport de voyageurs

Boulif ira-t-il jusqu'au bout?

• La réforme devrait être ficelée au plus tard en juin

• Reste à convenir d'un échéancier pour la mise en œuvre

LE gouvernement ne sait plus où donner de la tête. Tellement la situation du transport de voyageurs est devenue pourrie. Pour dégager une vision, Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport, a programmé une série de rencontres avec les professionnels tous les mercredis.

Une nouvelle réunion a eu lieu hier, mercredi 8 janvier. L'ordre du jour était chargé et hétéroclite. Difficile dans ces conditions d'identifier les priorités entre les problèmes du secteur tels que les agréments, la gouvernance, la formation, la mise à niveau, le code de la route...

Pour l'heure, le ministère de tutelle et les transporteurs sont en train de baliser la voie vers la réforme. Les deux parties doivent trouver un accord sur la libéralisation du secteur. «La priorité pour nous est de sauvegarder les acquis des professionnels. L'objectif étant d'éviter que le transport de voyageurs ne soit phagocyté par les opérateurs étrangers tels que le



Parmi les axes de la réforme, la modernisation des gares routières qui constituent actuellement l'un des principaux obstacles à la mise à niveau du transport de voyageurs (Ph. Jarfi)

fession, la formation initiale et continue, la couverture sociale... Les discussions en cours portent également sur l'amélioration de la gouvernance, aujourd'hui éclatée entre les ministères de l'Intérieur (transport urbain) et l'Équipement (transport interurbain).

«Après le flottement qui a suivi la passation de pouvoirs avec Aziz Rabbah, nous sommes convaincus que Najib Boulif dispose maintenant de toute la latitude

pour supprimer les agréments, aucune réforme ne sera possible. Le gouvernement devrait d'abord commencer par appliquer

la loi en interdisant la location des agréments. Une pratique qui n'a jamais été prévue par la loi et qui représente près de 70% de l'exploitation des autorisations. La suppression de cette forme d'économie de rente obligera les détenteurs des agréments à se constituer en société avec les transporteurs. Ce qui permettra de restructurer le secteur. Sauf que le dahir de 1963 ne prévoit pas l'obligation pour les titulaires d'agréments de créer des sociétés. De plus, le ministère des Finances devrait proposer un dispositif attractif pour encourager les rentiers à intégrer l'économie structurée.

«La crainte pour les titulaires d'agréments en cas de conversion en société, c'est que cela soit considéré par le fisc comme une cessation d'activité. Ce qui entraînerait automatiquement un contrôle fiscal. De plus, quel traitement fiscal sera-t-il fait de l'apport de l'agrément?» s'interroge un transporteur. □

Hassan EL ARIF

Une piste pour supprimer les agréments?

«NOUS avons proposé au ministre la création d'un fonds pour indemniser les titulaires d'agréments méritants, tels que les anciens résistants, les personnes qui ont rendu service à la Nation...», annonce un transporteur. Dénommé «banque de ligne», le principe consistera à calculer la rentabilité de chaque ligne et de verser une indemnité mensuelle au titulaire d'agrément. Lequel recevrait donc une indemnité mensuelle, qui sera fiscalisée. «Si le fonds est doté d'un montant de 1 milliard de dirhams, il pourra être placé sur le marché financier pour générer des dividendes pour financer les indemnités mensuelles des titulaires d'agréments», ajoute le transporteur. Bon nombre de professionnels sont pour cette alternative car «elle permettra d'identifier les personnes qui détiennent indûment des agréments», mais elle ne met pas fin à l'économie de rente. □

transport urbain par autobus ou encore le transport international routier», explique Abbas El Khelloufi, président de la Fédération nationale du transport routier de voyageurs. Certains opérateurs craignent que l'ouverture de nouvelles lignes, qui devraient faire l'objet d'un appel d'offres, ne soit généralisé aux autres lignes. L'ouverture du secteur à l'investissement privé devrait être assortie de l'élaboration d'un cahier des charges. Le même dispositif s'applique déjà au transport scolaire, touristique et du personnel.

La réforme passe également par la fixation des conditions d'accès à la pro-

pour agir. Nous nous sommes fixé à fin juin le délai maximum pour finaliser la réforme. Il restera après à tomber d'accord sur un échéancier pour sa mise en œuvre», explique un opérateur.

La rencontre est intervenue après le rejet par le Parlement du dispositif de rachat des agréments pour éloigner les rentiers du secteur du transport. Le dispositif aurait pu régler le problème, mais la facture aurait été trop lourde. Retour à la case départ donc pour la récupération des autorisations administratives, détenues par les personnes étrangères au transport. Tant qu'une solution n'aura pas été trouvée